

Procès-verbal
de la Séance du Conseil Municipal de Lampertheim
du 24 février 2025 à 20h00

Présidée par Mme Murielle FABRE, Maire

Madame Fabre : « Bien avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, je vais laisser Nathalie procéder à l'appel ».

Étaient présents :

Le Maire et 5 adjoints : FABRE Murielle, GAENG David, BORNERT Séverine, BLUEM Fabienne, ADAM Laurent, DAUM Céline

et 11 conseillers municipaux : RODRIGUEZ Olivier, KOESTER Yannick, HECKMANN Delphine, KUNTZMANN Yvan, HAESSIG-DENANS Daphnée, BORNERT Nicolas, TROG Nathalie, MALTES Patrick, BOLLENBACH Didier, HEPP Audrey, JENNER Hervé

Étaient absents :

AUGE Stéphane, absent, excusé, donne procuration de vote à David GAENG

GOBERT Eric, absent, excusé, arrive en cours de Conseil Municipal, donne procuration de vote à Laurent ADAM

LABORDE Christelle, absente, excusée, donne procuration de vote à Séverine BORNERT

BOYER Maud, absente excusée, donne procuration de vote à Daphnée HAESSIG-DENANS

SCHALLWIG Claude, absent, excusé, ne donne pas procuration de vote

OELSCHLAEGER Marc, absent, excusé, ne donne pas procuration de vote

Madame Fabre : « Merci Nathalie. Avant de procéder à l'ordre du jour et à la lecture, je vous propose de rendre hommage à Didier Régnier qui nous a quitté semaine dernière, qui était Adjoint entre 2008 et 2020, qui était encore Président de l'Association foncière ces derniers temps et sur cette mandature et je vous propose, voilà face à son décès qui a été brutal, même si en on sait qu'il a été courageux face à la maladie, de pouvoir l'honorer une dernière fois pour le travail qu'il a fait notamment son engagement vis à vis de la municipalité ».

Madame Fabre : « Alors, pour la lecture de l'ordre du jour donc, nous avons en premier point l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre dernier. En point de finances, débat d'orientation budgétaire 2025. En point 3, "Label Ville Active et Sportive". Et en point 4, délégations du Maire consenties par le Conseil Municipal ».

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024
- I. Social – Seniors – Petite Enfance - Santé
- II. Cadre de vie – Economie – Enfance Jeunesse
- III. Sport – Culture - Associations
- IV. Finances – Ressources humaines - Affaires foncières
 2. Finances – Débat d’orientation budgétaire 2025
- V. Autres - Informations réglementaires
 3. Association Foncière de Lampertheim – Désignation de 3 propriétaires titulaires et de 2 propriétaires suppléants pour le renouvellement du bureau
 4. Label Ville Active et Sportive
 5. Délégations au Maire consenties par le Conseil Municipal

Point 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024

Madame Fabre : « Je vous propose, merci, de passer tout de suite au premier point qui est l’approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024. Normalement, vous en avez tous et toutes été destinataires. Est-ce qu’il y a des observations, des remarques dans ce cadre-là ? S’il n’y a pas de remarque, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Une abstention. Approuvé, je vous remercie ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2024.

ADOpte A L’UNANIMITE
1 ABSTENTION (Didier BOLLENBACH)

Point 2. Finances – Débat d’orientation budgétaire 2025

Madame Fabre : « Le point numéro 2 qui vous a va nous animer de manière assez dense ce soir, c’est le fameux débat d’orientation budgétaire 2025. Alors, on vous a envoyé un ROB, un rapport d’orientation budgétaire qui résume l’ensemble des dispositions et dispositifs à la fois du bilan 2024 mais également des perspectives 2024. Je vous propose de passer sur les différents éléments et de vous en faire une présentation la plus exhaustive possible, mais tout en étant relativement concise puisque c’est à peu près la répétition de ce que vous avez eu par mail semaine dernière et ensuite je procéderai à l’ouverture du débat dans ce cadre-là. Alors, donc ça c’est le rappel de l’obligation de mettre en place un débat d’orientation budgétaire puisque nous sommes à plus de 3 500 habitants

au titre administratif, c'est-à-dire population légale élargie. Alors plus particulièrement dans le cas du contexte économique, sans revenir sur le contexte que vous connaissez tous et toutes avec une difficulté aujourd'hui, notamment d'emprunt, liée à la hausse des taux d'intérêts mais aussi à différentes mises en place de réglementations au niveau des banques, je pense plus particulièrement aussi à la question du taux d'usure. On constate tout de même qu'on a une zone euro où ça va un petit peu mieux au 3^{ème} trimestre et un retour à la réalité qui a été complexe et difficile après les Jeux Olympiques. Parce que, évidemment cette pause estivale a fait du bien à tous et à toutes mais on est quand même sur la constatation de croissance qui reste en berne malgré les objectifs plutôt positifs dans lequel la loi de finances 2024 s'était inscrite et sur lequel vous savez, la loi de finances 2025 vient juste d'aboutir puisqu'il y a eu des errements gouvernementaux et donc des changements ministériels et une loi de finances adoptée tardivement mais j'y reviendrai. Donc tous ces éléments là que vous avez pu avoir montrent qu'on a un environnement macroéconomique qui est plutôt défavorable, notamment pour les collectivités territoriales mais ça, je pense que vous n'êtes pas sans savoir non plus d'un point de vue du pouvoir d'achat aussi de chacun et chacune, ce qui reste extrêmement compliqué. Je suis sur la slide suivante Frédéric, si tu veux bien, merci. Et donc on est sur des situations qui vont aller, je dirais plutôt mal an que bon allant, compte-tenu aujourd'hui d'une dette publique et d'un déficit public de l'État extrêmement élevés, sur lequel la charge va aussi peser sur le contribuable. Et bien sûr, puisque vous l'avez vu, la question de résorption de la dépense publique se fait surtout par une augmentation de la fiscalité, par la fiscalité pas forcément locale mais en tout cas augmentation ou création d'impôts. Et évidemment sur les collectivités qui feront partie en fait des premières contributrices, notamment à la hauteur des 2,2 milliards d'euros sollicités. Alors c'est vrai, on peut se réjouir peut-être de ne pas avoir 5 milliards de contributions mais on est passé pas très loin de cette contribution dans le cadre du Dilico, le Dilico qui est un mécanisme en fait de compensation calculé de manière très technocratique par Bercy pour prélever, on ne sait pas encore comment puisque juridiquement on se pose aujourd'hui la question de savoir comment ça sera inscrit dans les budgets mais ce prélèvement sera impactant pour les collectivités. Il est vrai que Lampertheim n'est pas concerné, tant mieux, elle sera concernée par d'autres choses. Par contre, l'Eurométropole fera partie en fait des collectivités qui auront une contribution. Je ne sais pas pour la CEA parce qu'il y avait des vrais questionnements sur la question des départements puisqu'il y avait une situation qui était quand même déjà critique, notamment par rapport à la chute des DTMO. Sachez que certains départements commencent à penser à une augmentation aussi des DTMO, donc c'est les fameuses impositions liées aux transactions immobilières. Et la région sera également impactée dans ce cadre-là donc, qui dit impact sur nos partenaires financiers, dit à court terme des subventions qui seront sans doute diminuées. Sur la question plus particulièrement du projet de loi de finances pour 2025, donc les objectifs ambitieux portés par le gouvernement, on leur souhaite bien évidemment de réussir même si la méthode n'est peut-être pas forcément celle qu'on espérait, mais en tout cas, l'objectif est de passer sous la barre des 3% de déficit d'ici 2029. Qu'est-ce que ça va nous coûter ? Eh bien en fait, l'effort de 2,2 milliards d'euros, je vais pas revenir dessus, par contre on aura évidemment aussi des questions par rapport à la dotation globale de fonctionnement. Elle devrait normalement être abondée, mais c'est lié en fait un effet de vase communicant puisque les ressources viendraient essentiellement et notamment sur la dotation de soutien à l'investissement local qui est une part assez importante de subventions que l'on peut toucher dans le cadre de nos projets. Alors l'abondement de la dotation globale de fonctionnement, elle était déjà prévue l'année dernière, elle avait été faite à grands courants d'annonces diverses et variées à l'époque. Pour la commune de Lampertheim, ça n'a pas été le cas. La dernière augmentation des DGF qu'on avait eu, c'était plus 4000,00€ et c'était, sauf erreur de ma part, entre 2023 et 2024. Aujourd'hui, on le verra tout à l'heure, elle est devenue portion congrue alors que cette dotation, comme dit son nom de fonctionnement, est avant tout en fait un appui pour nous aider dans le cadre des missions que l'on exerce au titre de l'État. Donc ça pose aujourd'hui un vrai souci d'équité de manière non équivoque pour l'ensemble des collectivités en France. Et pour 2024, notre note DGF a plutôt donc forcément diminué et on en espère pas moins pour 2025, donc vous comprendrez qu'on a fait plutôt des hypothèses pessimistes pour notre budget 2025 que des hypothèses optimistes. Pour le reste des financements, ça concerne bien évidemment l'ensemble

des soutiens et subventions que peut apporter l'État aux collectivités territoriales, donc je l'ai dit la DSIL baisse de 145 milliards d'euros donc on ne sait pas ce que ça va donner localement parce que je le rappelle, ensuite, il y a une logique de distribution et de redistribution qui est faite par département par le Préfet. Pour la dotation d'équipements territoire ruraux, le maintien est lié à 2024, par contre on ne sait pas quels seront les investissements qui seront fléchés dans ce cadre-là. Pour le fond vert, alors ça, c'est la fameuse subvention qu'on avait reçu enfin, entre guillemets, qu'on avait pu obtenir pour notre parc d'investissement d'éclairage public mais que l'on n'a toujours pas touché à ce jour et on ne sait pas quand est-ce qu'on va le toucher. Parce que la difficulté aujourd'hui pour l'État, c'est de payer tout simplement ses créances et ça c'est une vraie question et un vrai sujet aussi. Je rappelle que pour certaines collectivités qui avaient des gendarmeries, certaines n'ont pas eu leur loyer en temps et en heure. Donc c'est un vrai sujet aussi et donc globalement on pense qu'on aura des baisses de dotation pour les prochains investissements. D'ailleurs, ça se sent sur les demandes de subventions parce que beaucoup de guichets sont fermés aujourd'hui, déjà dans l'attente évidemment de la loi de finances puisqu'on ne sait pas à quelle hauteur allait être votés les crédits. Et ils ne savent pas comment on va se répartir ensuite les différents dossiers, donc pour éviter un afflux de dossiers, tous les guichets ou la majorité des guichets ont été fermés pour qu'on ne dépose plus de dossier. Donc c'est pas un élément, je ne vais pas être très optimiste. Alors c'est peut-être moi mais en tout cas, sur la partie budgétaire, je ne vais vraiment pas l'être aujourd'hui. Sur la question du fond de compensation de la TVA alors là aussi, c'est la douche froide. On avait eu le plaisir et le bonheur d'avoir un FCTVA aussi sur les dépenses de fonctionnement. Je vous rappelle, on a des dépenses de fonctionnement pour nos bâtiments qui sont liées à l'entretien, de la maintenance qui parfois sont coûteuses et on pouvait récupérer quelques subsides dans ce cadre-là. C'était un dispositif très récent, il a été annulé et le taux de FCTVA donc pour l'investissement baisse. Donc ça veut dire qu'on touchera moins et vous avez donc un calcul qui a été fait sur une estimation de travaux de 900 000,00€ donc on est sur une perte pour Lampertheim dans ce cadre-là de 14 400,00€. Et pour la partie fonctionnement, c'était à peu près 3 000€ qu'on pouvait escompter. Donc tout ça ce sera en moins. Il y a évidemment des choses en plus, des choses qui s'imposent à nous par des mesures gouvernementales, mais des choses qui s'imposent aussi parce qu'il y a nécessité de les mettre en place. Alors pour la protection sociale complémentaire des agents à partir du 1^{er} janvier 2025, les minimas avaient été augmentés suite à une ordonnance qui avait été elle-même retravaillée par accord-cadre signé en juillet 2023. Donc, il s'agit aujourd'hui de revoter des taux de participation de la commune vers les agents pour la mise en place de mutuelles en matière de santé et en matière de prévoyance. Ce seront des éléments, on les évoquera je crois dans la partie 2025, qui vous seront proposées lors du prochain Conseil Municipal de mars quand nous voterons le budget pour réactualiser les montants qui étaient, qui sont aujourd'hui en deçà des minimums sociaux sollicités. Et puis hors loi de finances, mais qui avait un impact aussi puisque c'était un décret en parallèle du projet de loi de finances pour la sécurité sociale, c'est la question de la CNRACL, c'est la caisse de retraite des agents. Elle a été augmentée d'un point en 2024 et d'un point en 2023. On avait négocié pour les collectivités la possibilité de compenser ce point. Aujourd'hui, c'est 12 points au total sur 4 ans, donc vous voyez le montant total d'ici 2028. Ce sera plus de 56 000,00€ en charge pour la collectivité pour l'augmentation de ce taux de retraite. Alors il faut quand même savoir qu'on est dans une situation spécifique et unique puisque le montant de cotisation aujourd'hui et à terme, des employeurs territoriaux pour la fonction publique territoriale est très largement au-dessus de ce qu'on peut trouver sur les autres versants de la fonction publique et dans le privé. Donc je vous dis ça pour les équilibres souvent privé / public, on a une comparaison dans ce cadre-là, les employeurs là sont les seuls à payer ce montant-là pour leurs agents, contrairement à tous les autres salariés, ce qui va évidemment grever aussi notre partie dans ce cadre-là. Donc voilà pour les orientations nationales. Quelques éléments de ratio mais je vais pas m'étendre parce que vous les avez vus. Les ratios et les tableaux qui vous sont présentés avec leurs sections de fonctionnement, d'investissement, les ratios de structure, ce sont des éléments qui nous sont fournis par la DGFIP, qui nous permettent en fait de retrouver le classement de la commune par rapport à la moyenne départementale, la moyenne régionale et la moyenne nationale. Constater qu'on n'a pas de difficulté majeure, notamment sur nos capacités d'investissement qui restent intéressantes, sur les besoins de

financement en section d'investissement sur l'encours de la dette, sur le fond de roulement, pas de choses qui démontrent une situation particulière pour la commune. C'est d'ailleurs ce qui permet de faire chaque année une évaluation avec notre comptable où il y a des voyants verts et des voyants rouges. Et lorsque les voyants sont rouges, évidemment là tout le monde se met en alerte. Pour la commune, on est plutôt sur des voyants verts. Pour les données socio-économiques, ça me semblait important quand même de vous le rappeler puisque je vous l'ai dit en introduction, on est passé à 3513 en population légale, donc ça nous impose sur certains éléments administratifs. Il y a d'autres choses, notamment sur la question SRU où nous ne sommes pas pris aujourd'hui en compte puisqu'on reste sur la population municipale qui elle est de 3475 habitants. Ne me demandez pas pourquoi c'est une fois l'un, une fois l'autre, je n'en sais rien. C'est la question de la bureaucratie. Sachez quand même que pour le nombre de logements aujourd'hui, nous avons 90 logements locatifs sociaux, donc nous sommes bien en-deçà évidemment des objectifs de 25% qui seront d'ici un à deux ans des objectifs négociés, discutés, contrôlés, vérifiés de manière véhémente annuellement entre la Préfecture et la Mairie. Ce sont des rendez-vous que tous les Maires redoutent. Il suffit d'en parler avec mes collègues Maires qui aujourd'hui eux sont en constat de carence, ils adorent faire le point avec la Préfecture sur leur production de logements et notamment la construction de logements sociaux. Nous n'y couperons pas, sachant que le rattrapage entre la situation actuelle et les 25% étant de toute manière impossible mathématiquement et sur une vision prospective. Il y aura forcément un constat de carence et il y aura forcément donc une pénalité qui sera ponctionnée elle aussi sur notre budget de fonctionnement. Voilà, donc nous payerons aussi les logements manquants. On va dire entre peut-être 2026, 2027, on devrait démarrer dans ce cadre-là puisque je le rappelle, nous sommes aujourd'hui à 3475 habitants au 1^{er} janvier 2025, non compte tenu des derniers habitants arrivés et non compte tenu du recensement que nous effectuerons janvier, février, mars ? Non, février 2026, nouvelle campagne de recensement qui nous permettra d'avoir les chiffres les plus à jour. Sur la question du compte financier unique, donc je vous le rappelle pour ceux qui avaient oublié, il n'y a plus de compte de gestion et plus de compte administratif. Il y a un seul compte entre la DGFIP et la collectivité sur lequel vous avez des éléments, sur lesquels nous reviendrons bien évidemment en mars lorsque nous ferons une étude et une analyse précise de notre résultat 2024. Et aujourd'hui, on est sur un résultat de clôture à 900 et quelques milles euros pour un résultat cumulé. Quelques focus et quelques diagrammes sur nos résultats 2024. Alors tout d'abord donc, les recettes réelles de fonctionnement qui s'établissent toujours de la manière que vous avez pu voir depuis que nous sommes élus. C'est la fiscalité locale qui est évidemment la plus importante ; fiscalité locale qui ne reste dynamique que par l'augmentation des valeurs locatives puisque nous n'augmentons pas les taux ; qui l'a été très fortement en 2023 ce qui nous avait permis d'avoir un résultat plutôt positif et très excédentaire et qui tendra forcément à s'amoinrir s'il n'y a pas de dynamique dans le cadre du redressement des valeurs. Ensuite, nous avons les impôts et taxes. Nous avons aussi produits et services, domaines et ventes diverses, les atténuations de charge, les produits financiers spécifiques bien évidemment, les produits de gestion courante et les dotations et participations. Dans les dotations et participations, vous avez notamment la fameuse DGF. Rien de particulier en fait sur le schéma et sur les résultats. On est peu ou prou aux résultats identiques, 2022 / 2023 précédents. Sur les dépenses réelles de fonctionnement. Donc on a un équilibre mais toujours très intéressant puisque notre premier poste de dépenses reste les charges à caractère général, donc tout ce qui est dépenses liées à l'entretien, la maintenance, aux charges, aux dépenses énergétiques et autres, à hauteur de 43,5%. Le 2^{ème} poste bien évidemment, ça reste les charges de personnel et frais assimilés, ce qui est tout à fait logique, de surcroît quand ça ne prend pas le pas sur les charges à caractère général. On est sur 39,8% qui reste stable avec des potentialités d'augmentation et je vous ai expliqué en partie pourquoi et j'expliquerai le reste tout à l'heure. On a les atténuations de produits, la question des charges financières bien évidemment qui elles, restent stables également puisque nous n'avons pas de nouvel emprunt, et les autres charges de gestion courante où vous trouvez notamment la partie subventions dans ce cadre-là. Un petit diagramme qui vous fait découvrir l'effet ciseaux de plus en plus important dont je parle depuis 4 ans et qui tend évidemment à être démontré par ce diagramme. Alors, il est vrai que la hausse, entre guillemets, ou en tout cas le léger décroché des recettes en 2023 était, je dirais, une opportunité pour la collectivité parce qu'on

aurait plutôt dû être dans une phase descendante compte-tenu du contexte dans lequel on est. Donc vous le constatez, les recettes s'amoindrissent, les dépenses elles, continuent d'augmenter pour les différents effets mécaniques liés soit aux coûts énergétiques, soit aux impacts de mesures gouvernementales, soit à la mise en place de services précis qui font qu'à un moment donné, vous voyez la petite jonction, c'est qu'on arrive à ce fameux effet ciseau et donc ça nécessitera d'être encore plus drastique. Certaines collectivités ferment des services aujourd'hui. Il faut quand même l'avoir en tête. Si on est dans cette conjoncture encore d'ici deux ou trois ans, c'est des questions qu'il faudra aussi se poser très, très précisément. Les heures de gloire et les heures de joie ne seront pas celles de la prochaine mandature et c'est juste dans un contexte national, je ne m'étendrai pas sur le contexte international qui lui ne sera pas simple non plus et aura aussi des impacts. Sur la question des dépenses réelles d'investissement. Donc, vous avez majoritairement les travaux qui ont été réalisés, qui se répartissent entre les immobilisations corporelles et incorporelles et une légère partie évidemment liée aux emprunts et dettes qui elles bougent très peu. Pour un total l'année dernière de 950 000€, ce qui était l'hypothèse pour vous faire part de la baisse de TVA dont nous allons quelque peu souffrir. Au niveau des recettes, je rappelle que la principale part aujourd'hui de recette pour nos investissements, c'est notre autofinancement c'est-à-dire la part que nous dégageons de notre fonctionnement pour investir vers l'investissement. Vous le voyez, la portion congrue des subventions, aujourd'hui c'est 9%. Si cette part-là diminue, vous comprendrez que pour continuer à être sur une voilure telle qu'on peut le connaître sur ces dernières années, il va falloir continuer à avoir une capacité d'autofinancement en augmentation, ce qui n'est mathématiquement pas possible aujourd'hui dans le contexte dans lequel je vous expliquais que nos recettes et nos dépenses de fonctionnement évoluent. Plus particulièrement sur la situation financière de Lampertheim en 2024. Ça, c'est plutôt une bonne nouvelle si on parle des taux de fiscalité puisque ceux-ci n'ont pas augmenté depuis 1999 et que la seule variation était la dynamique d'augmentation de la valorisation des bases qui n'est pas décidée par les collectivités mais qui est bien décidée nationalement. C'est la seule évolution aujourd'hui pour les 4 vieilles, sachant que l'impact, la fiscalité pour nos habitants, elle peut aussi être liée à une hausse par exemple, d'une augmentation départementale où intercommunale. Mais en tout cas sur la commune, il n'y a pas d'augmentation dans ce cadre-là. La particularité quand même de 2024 par rapport à nos prévisions et estimatifs sur la fiscalité, c'est que nous avons reçu moins de fiscalité que celle qui était attendue. Donc on remplit chaque année un état qui s'appelle l'état 1259, qui est un état qui nous permet de calculer en fonction de nos différentes, de nos taux, de nos valeurs locatives qui sont annoncées et proposées par les impôts, les éventuelles augmentations de taux, tout ça a mis à la moulinette nous permet en fait d'avoir un produit qui est en général retracé dans le budget. Ce produit que l'on avait retracé dans le budget était supérieur et c'est la première fois et je vous assure que pour avoir déjà fait quelques budgets de collectivités et Frédéric était un peu dans le même état d'esprit que moi. On a fait des découvertes. Le préparatif budgétaire cette année, nous fait faire des nuits blanches et des cheveux blancs et bien c'était extrêmement surprenant. On ne se l'explique pas donc on aura un retour avec les services fiscaux pour comprendre d'où vient cette, alors c'est très faible mais ça reste un montant inférieur et ça c'est particulièrement incompréhensible. Sur l'état de la dette. Alors ça, c'est la bonne nouvelle puisqu'on n'a pas fait de nouvel emprunt, donc les emprunts qui avaient été faits continuent de s'amortir donc on diminue la dette par tête d'habitant donc on est aujourd'hui à 314€ par habitant ce qui est un montant extrêmement faible. On est en capacité de désendettement à 1,17 an, voilà qui est un ratio plus que positif. En-dessous, ça veut dire pas d'emprunt ce qui est quand même assez extraordinaire et presque impossible dans une collectivité sauf si elle a des capacités d'autofinancement et des biens qu'elle a mis en vente, etc. Il y a des communes qui restent riches. On en est pas très loin voilà, mais en tout cas sur cette situation-là, c'est plutôt bon signe et ce qui veut dire qu'effectivement, ça nous permet d'avoir des potentialités d'endettement et des potentialités d'emprunt pour d'éventuels travaux d'investissement qui seraient à mettre en œuvre. Pour l'endettement de la commune, je ne vais pas revenir sur la slide puisque c'est la même peu ou prou que celle de l'année précédente. Vous vous souvenez, on avait essayé d'avoir une visibilité, une vision prospective dans ce cadre-là pour savoir quels étaient les emprunts potentiels. Aujourd'hui, on sait qu'on est à un maximum d'endettement de 3,2 qui serait en fait vraiment, qui est le seuil

maximum que l'on souhaite en responsabilité se mettre en tête. Alors, il est bien évident que si on veut aller au-delà, on peut. Je veux dire qu'il n'y a pas de règles, entre guillemets de limites, hormis celles que nous ferait en reproche la Chambre régionale des comptes ou le contrôle de la DGFIP ou l'absence de volonté d'emprunt des organismes bancaires qu'on voudrait solutionner. Mais l'idée, c'est d'avoir, voilà un montant qui nous semblerait raisonnable dans l'hypothèse d'investissements futurs. Cette hypothèse ne se fait pas sur 2025 puisque l'objectif ce n'est pas de créer sur une dernière année de mandature des investissements et de nouvel emprunt. Ce n'est pas dans cet esprit que l'on doit normalement travailler. Donc sur la situation de Lampertheim, donc sur cette fin d'année 2024, donc les dotations de l'État continuent de baisser et vont forcément impacter nos financements, notamment en matière d'investissements. Nos recettes réelles couvrent à peine les dépenses réelles de fonctionnement et donc on est dans une situation qui va nécessiter une extrême vigilance. On est déjà, vous le savez, on travaille à l'euro près, voire au centime près sur l'ensemble des dépenses. Les objectifs prochains, ce sera de prioriser ou de couper sec dans certaines choses, parce que l'objectif avant tout d'une collectivité, c'est évidemment de fonctionner mais c'est d'investir. C'est le moteur économique d'un territoire, ce sont les collectivités locales. Si les collectivités n'investissent plus, ça veut dire qu'elles ne font plus de travaux donc elles ne font plus marcher l'économie, notamment celle du bâtiment et vous savez que celle-ci est en péril aujourd'hui. Pour autant, je ne vais pas vous dire que ça va être très simple puisque on l'a vu quand il y avait eu la baisse drastique de la DGF en 2015 si je ne dis pas de bêtises, les collectivités avaient très fortement en fait diminué leurs investissements, puisqu'elles n'avaient plus de capacité d'investissement et qu'elles avaient d'autres difficultés. À l'époque, on était plutôt dans une situation plutôt sympa face à ce qui nous attend. Donc voilà, je ne veux pas être pessimiste, mais il suffit d'écouter les actualités, de s'intéresser un tant soit peu aux finances locales pour comprendre que ce que je dis c'est pas de l'utopie, c'est pas un scénario catastrophe, c'est juste le scénario dans lequel on s'inscrit aujourd'hui au niveau des collectivités. Voilà tout simplement donc il faudra continuer à se battre pour pouvoir faire des choses et ça, on sait faire. Donc je vous l'ai dit, là on n'a toujours pas encaissé notre fond vert. Est-ce qu'on l'encaissera en 2025 ? Et bien, je vous dirai ça fin 2025 quand on fera le compte administratif. Un petit focus pour vous resituer Lampertheim, vous l'avez vu, on est pas, ce n'est pas cata. Situation et gestion saines depuis quelques années par notre municipalité et par la municipalité précédente. Et pour la situation financière, donc 2024 ? Alors ça reste satisfaisant puisque, inscrit dans le contexte actuel, on peut quand même être contents de dégager une capacité d'autofinancement et un excédent de fonctionnement cumulé, certes qui se réduit mais qui est quand même là puisqu'on est quand même à 880 000€ d'excédents fonctionnement, ce n'est pas rien non plus. Il nous reste toujours ces petites subsides non versées, donc ça sera toujours du plus, une fois qu'on les aura touchées. Et puis surtout, on avait fait un gros investissement l'année dernière, c'est l'investissement majeur de la mandature, c'est les 535 000€ pour l'éclairage public qui avait été financé sans aucun emprunt, ce qui n'est pas rien non plus dans la situation dans laquelle on est, donc on peut quand même faire un petit "hourra" sur cette situation-là. Chiffres-clés, très rapidement. Donc vous le voyez le pic d'évolution de la population qui continue à s'accroître. Nos pics de coûts d'énergie 2023 / 2024. On est contents d'avoir aujourd'hui une diminution de nos coûts en électricité et en gaz ; on escompte aussi bien sûr sur notre éclairage public passé en LED pour avoir des économies dans ce cadre-là. Le fait de pouvoir revenir à la situation antérieure est impossible, c'est pas moi qui le dis. C'est Electricité de Strasbourg et EDF dans les différentes conférences ou sujets sur lesquels j'ai pu avoir des éléments de leur part. Ils considèrent que la situation d'avant, c'était la situation d'avant, et que on y reviendra certainement pas. Un petit focus donc sur les dépenses de personnel qui restent toujours dans la voilure qu'on avait pris en compte sur le démarrage de ce mandat, avec une augmentation liée cette année avec certains emplois cumulés entre guillemets, qui sera l'année prochaine sur une stabilité compte tenu de non-départ, en retraite en tout cas et de non nouveau recrutement puisque les postes ont tous été créés de manière suffisante. Et en parallèle voilà, je pense que ça, c'est un chiffre qui parle ; quand on a perdu près de 200 000 € en fonctionnement, je ne sais pas vous dans votre budget, mais ça ferait un peu d'air. Aujourd'hui la DGF, elle est liée à des montants votés en loi de finances. Ce qui est attendu et ce qui est sollicité, c'est une DGF évolutive notamment liée à l'inflation puisque l'inflation vous le

savez, quand on a des hausses comme on a pu l'avoir sur 2023 ou sur 2024, elle pèse aussi sur les collectivités. Elle pèse différemment parce que le panier du Maire, ce n'est pas le panier qu'on peut avoir en tant que particulier mais ça a un coût aussi et aujourd'hui, il faut qu'on l'absorbe aussi puisque l'inflation continue de nous peser dans les marchés publics, dans les achats que l'on peut faire, je pense par exemple au papier ou à d'autres choses bien évidemment. Donc la question des impositions donc, la valeur locative serait augmentée de 1,7% donc je ne vais pas revenir sur cette slide, je crois que j'ai été assez précise sur les augmentations de taux et on peut passer sur les grandes orientations envisagées pour 2025, je ne sais pas si on peut parler de grandes orientations, en tout cas, y aura des orientations pour 2025 notamment sur les dépenses et les recettes de fonctionnement. Alors, il y a 2 postes. Alors la slide a pas été changée. Il y a des dépenses de fonctionnement en diminution et des dépenses de fonctionnement en augmentation. Pour les dépenses de fonctionnement en diminution, alors c'est pas le fait du Saint Esprit, c'est parce que on essaie de faire en sorte que ça diminue parce qu'on a un impact notamment sur les coûts énergétiques, ça ça sera l'éclairage public. On a aussi la chance et je le répète, d'avoir un marché avec l'Eurométropole de Strasbourg, donc c'est eux qui topent les prix, c'est pas nous. Je pense qu'on est, qu'on serait dans des situations beaucoup plus complexes et difficiles si c'était nous qui devons directement faire nos marchés de l'énergie. On a la chance de travailler avec l'Eurométropole dans ce cadre-là et ils ont fait plutôt du bon travail. Donc aujourd'hui, on est en train de payer positivement les baisses par rapport à cela, on espère qu'elles baisseront encore un tout petit peu même si on ne sera pas à ce qu'on a pu connaître. Et puis par contre, on a fait des ajustements, c'est pas encore terminé, donc de certains postes de dépenses que l'on baisse, que l'on diminue pour pouvoir gratter là où on peut, pour pouvoir dégager derrière à la fois l'équilibre pour les dépenses de fonctionnement qui seront en hausse et puis pour dégager pour notre investissement. Donc on va passer d'abord sur les dépenses en hausse, si tu veux bien ? Merci Frederic. Donc là plusieurs choses, donc les augmentations de charges à caractère général alors évidemment avec la mise en place des Délégations de Services Publics qui sont une obligation juridique pour la commune. Alors on peut aussi choisir de ne pas faire les services, mais il serait quand même difficile de ne pas mettre en place des services périscolaires et de petite enfance. En tout cas, c'est pas moi qui prendrai une décision de ce cadre-là, de fermeture dans l'état dans lesquels on était à l'époque et puis ça a été validé par le Conseil municipal. La maintenance évidemment, les coûts d'entretien ils augmentent aussi donc il faut qu'on continue à maintenir nos infrastructures le mieux possible. On a, je vous le rappelle, on a eu une volonté très forte de mettre en place des contrats de maintenance pour pouvoir réguler cette partie-là. Si on avait pas nos contrats de maintenance, ce serait des dépenses qui seraient encore plus en augmentation donc cette gestion fine qu'on a faite dès le départ nous permet aujourd'hui d'avoir une augmentation mais une augmentation maîtrisée et je pense que ça c'est important aussi de l'avoir à l'esprit au niveau de la cotisation assurance. Alors évidemment, les assurances, alors vous le savez, je pense que tous ceux qui s'intéressent aujourd'hui aux questions d'assurance des collectivités, je pense que vous avez tous lu les articles dans ce cadre-là. Aujourd'hui il y a des collectivités, il y a des voisines, des collectivités voisines qui ne trouvent plus à s'assurer. Donc nous, on est contents d'avoir une assurance, même si la cotisation, elle augmente un peu, voilà. Pour l'augmentation des dépenses RH, plusieurs choses. Donc je vous ai parlé de l'augmentation de la cotisation CNRACL pour la mise en place de la protection sociale complémentaire donc on passera à une prévoyance de 7€ par agent et non, ça c'était ce qu'on avait. Non, c'est l'obligation minimale. On passera sur un peu plus et on sera sur un coût supplémentaire de 6 000€ par an pour 2025. Ensuite, en lien avec les agents, j'ai proposé la mise en place de tickets restaurants qu'ils n'avaient pas et le coût sera estimé à 20 000€ par an. Ce qui leur permettra aussi d'avoir un point de pouvoir d'achat complémentaire dans la situation dans laquelle on est. Sur la partie des recettes de fonctionnement, si tu veux bien revenir en arrière, Frédéric merci. Alors, elles sont de moins en moins dynamiques, alors on a cette petite augmentation d'1,7% qui fait toujours du bien, quand on peut mettre un peu de beurre dans les épinars et par contre on est plutôt sur des prévisions en baisse. En gros, on travaille pour 2025 sur des dépenses de fonctionnement les plus pessimistes, c'est-à-dire là où on pense qu'il y a des augmentations, on va quand même mettre des bonnes augmentations. Là où on pense qu'on peut diminuer, on va essayer de diminuer au maximum. Et sur les recettes, on

va avoir une vision très pessimiste et c'est donc de voir des recettes plutôt en berne que en augmentation ; pas d'éléments, voilà de comment dirais-je, à vue de nez en se disant on va avoir des subventions, des trucs. Non, tout ce qui n'est pas écrit, tout ce qui n'est pas ancré dans le marbre, on considère que on ne l'a pas. Et donc on va quand même investir évidemment, on est d'abord et avant tout là pour travailler. Alors tout d'abord, tout ce qui n'a pas été complètement finalisé en 2024 évidemment, on a des restes à réaliser que l'on reporte donc vous avez le détail. On a un petit peu de solde pour la partie d'éclairage public, question d'acquisition de terrains, notamment sur la partie quartier Gare et sur la parcelle située au-dessus du cimetière, qu'on a validé mais tant qu'on a pas signé, on n'a pas à payer donc ça fait partie de dépenses en stand-by. Le fameux délaissé de la piste cyclable Lampertheim - Pfulgriesheim qu'on a toujours pas payé parce qu'on ne l'a toujours pas demandé donc il faut bien le maintenir en reste à réaliser. On aimerait bien s'en débarrasser mais pour l'instant, on ne peut pas. On finalise le paiement des études de végétalisation des cours d'écoles qui est en train de s'achever. Et puis vous l'avez sans doute aperçu, petit coup de peps pour la place du Général de Gaulle, les copaux qui ont remplacé les cailloux à la sollicitation plutôt des parents et l'installation, alors c'est pas une clôture mais on a rehaussé en fait le contour de l'aire de jeux par du bois, ce qui fait d'ailleurs un rappel avec l'aire de jeux du centre sportif et culturel mais comme c'est fait en fin d'année et qu'on n'a pas, avec un démarrage début d'année, comme c'était impacté sur 2024, on le laisse en reste et réaliser. Et puis on n'a pas reçu de sous donc on veut les recevoir donc on les met également en reste à réaliser donc le fameux fond vert. Il y a aussi le certificat d'énergie à hauteur de 19 000 €, le FST de la CeA donc qui était lié aux casiers rue du Stade qui faisait partie d'un atelier participatif avec nos jeunes. Et puis, il reste encore des petits subsides par rapport aux travaux de modernisation des crèches, vous vous souvenez c'était une opération qui s'est déroulée en plusieurs fois et en à-coups et bien les financements liés à la CAF, je rappelle que la CAF avait versé au total à peu près 80% sur les travaux, ce qui n'était pas rien non plus et qui nous a permis de faire de belles choses sur les crèches donc il reste encore 24 000€ à verser par la CAF vers la commune. Au niveau des recettes d'investissement évidemment, le remboursement du FCTVA qui baisse. C'est quand même inadmissible mais bon c'est comme ça et puis la diminution des différentes dotations. Pour l'investissement de manière nouvelle, alors il y aura pas de grand soir d'investissement puisque je vous l'ai dit, nous sommes en 2025, on est plutôt sur la finitude de certaines choses, ou en tout cas d'éléments qui sont en train de se mettre en place. Alors principale et priorité, c'est évidemment le bon état de fonctionnement de nos infrastructures, notamment les questions de mise en sécurité ou de remplacement de mobiliers qui ne sont plus adaptés ou qui sont abîmés tout simplement. On va poursuivre, alors ça concernera essentiellement tout ce qui va être centre sportif et culturel sur cette partie-là. En projet d'amélioration de vie, la question de l'aménagement du parking, notamment du parking dit bientôt "de la mairie" qui est l'ancien parking Steinmuehl. On vous proposera d'ailleurs après réflexion, la nouvelle dénomination des différents parkings parce qu'il faut qu'on les nomme pour qu'on les voit et ça fera partie aussi d'éléments pédagogiques pour indiquer aux gens qu'ils ne sont pas très loin, en fait des sites quand ils se garent là. Donc l'aménagement du parking et donc ex-parking de la Steinmuehl, l'idée c'est de rematérialiser les emplacements de stationnement, je ne sais pas si vous avez vu, il y avait à l'époque une espèce de fil en tissu qu'on voit encore un petit peu quand on regarde de près et qui aujourd'hui ne sont plus très clairement identifiés. Il y a un stationnement qui se fait du coup de manière un peu anarchique et l'idée c'est d'optimiser en fait l'ensemble des places de stationnement dans ce cadre-là. Et on rajoutera quelques arceaux à vélo. Il y a un objectif aussi de mise en place de bornes de recharge mais là faut d'abord que je travaille avec Electricité de Strasbourg pour voir comment ça peut se mettre en place, parce que l'idée ce ne serait pas d'acheter, mais de mettre à disposition. Et puis, le projet qui se déroulerait en 2025, je parle évidemment au conditionnel parce qu'aujourd'hui on ne sait pas si les subventions seront possibles, c'est le projet de végétalisation des cours. Il est bien évident qu'on ne peut pas s'engager sur un projet hors partenaires financiers dans ce cadre-là donc les dossiers vont être déposés dès que les guichets sont ouverts, ce qui n'est pas encore le cas. Et en fonction des objectifs de financement qui ne seront peut-être pas ceux qu'on nous avait indiqués au départ parce qu'il y a eu quand même quelques changements depuis le démarrage des études dans ce cadre-là, le contexte aussi donc, et bien on verra si ce projet pourra se faire de cette manière-là en 2025 ou s'il

faudra faire par étapes ou le repousser. De toute façon, vous le savez, il y a des choses à un moment donné qui voilà, moi je n'ai pas de boule de cristal, donc on ne peut pas lire l'avenir, si l'avenir change tous les 6 mois. On continue de travailler pour la réalisation de la maison médicale avec les partenaires de santé et puis des potentiels porteurs de projet puisque l'objectif c'est d'avoir des partenaires qui mettent en place ce projet-là. Le travail se poursuit aussi pour le 1 place du Tilleul avec notamment l'étude de faisabilité qui donnera les différentes options sur ce site. La bonne nouvelle, et en plus elle n'est pas portée par la commune, c'est la mise en place de la supérette et des 4 logements aidés par Habitation Moderne au 21 rue Principale. Les travaux alors démarreront en mars 2025. Alors on va s'excuser beaucoup auprès des habitants, mais il y a énormément de travaux qui vont commencer en mars 2025, il y a le 21 rue le Principale, il y a l'extension du cimetière et d'autres choses. Donc il va y avoir d'autres choses, donc il va y avoir voilà, des petits ajustements à faire notamment sur les questions de circulation mais en tout cas, ça met du baume au cœur que des projets tels qu'ils avaient été à un moment donné pensés par d'autres et poursuivis, peuvent se mettre en place. Je trouve que c'est chouette. Quelques éléments aussi d'acquisition foncière pour pouvoir toujours faire les réserves telles que notre stratégie est posée. Et puis le renforcement numérique des outils puisque vous le savez depuis le COVID et la mise en place de visios et autres d'éléments numériques, on a besoin d'avoir aussi des appareils pour ce faire et il va falloir aussi en acheter. Je l'ai annoncé lors des vœux, je l'ai annoncé à différentes reprises. Aujourd'hui, la rénovation globale du centre sportif et culturel, qui n'était pas le projet de la municipalité et qui était une potentialité que nous avions ouverte en 2021, aujourd'hui sera mise en attente parce qu'il est impossible, dans le contexte dans lequel on se trouve, de travailler sur ce sujet-là dont toutes les options sont posées. On sait où on peut aller, derrière il faut des partenaires financiers. Si demain on a 90% de financement sur ce projet, je signe. Aujourd'hui, on est plutôt à 10% et encore donc je ne signe pas. On peut passer à la slide suivante ; je ne sais plus ce que c'est. Et puis en fonctionnement, oui évidemment. Il y a aussi quand même des choses qui se passent. On peaufine les actions de protection vers nos plus fragiles, vers les seniors avec le travail avec le CCAS. Et puis vers la jeunesse avec vous le savez, le plan de lutte contre les violences. Différentes actions seront menées en 2025 dans ce cadre-là. On continue notre soutien aux associations avec toujours la mise à disposition à titre gratuit des locaux telle qu'on l'avait votée en Conseil Municipal il y a quelques temps déjà. On va plutôt axer les subventions vers des projets extrêmement structurants sur lesquels les associations ne sont pas en capacité de pouvoir faire sans l'appui et le soutien des communes ou évidemment d'être en soutien dans le cadre des situations particulières telles qu'on avait pu l'être lors du COVID. La bonne nouvelle qu'on attend, qu'on espère, sur laquelle on est plutôt enfin, on croise les doigts, ce serait l'ouverture de la classe bilingue sur lequel il faut un minimum d'investissement, notamment en achat de matériel. Donc on croise les doigts, on est déjà presque heureux que n'ayant pas de fermeture de classe. Ça, c'était la bonne nouvelle de il y a quelques semaines, enfin, même pas, quelques jours donc c'était un risque. Mais oui, rien n'est rose à Lampertheim ça c'est sûr, mais c'est le fait de se battre qui fait que ça continue. Et puis maintenance des bâtiments et entretiens courants, ça, ça fait partie des postes les plus lourds aussi, sur lequel en fait on a aucune visibilité. Vous le savez, ce sont des programmes qu'on ouvre en fonction de l'année précédente, d'éventuels gros travaux. Je pense notamment aux travaux que nous avons faits à l'église protestante à hauteur de 10 000€. Il y a d'autres choses qui peuvent tomber entre guillemets en surprise puisqu'un bâtiment, ça vit donc les choses peuvent tomber en panne, il faut faire des réparations. On a des véhicules aussi qui sont parfois en rade qu'il faut réparer donc ça fait partie des enveloppes budgétaires à avoir à l'esprit aussi. Et puis les actions qui continuent, même si elles sont diminuées, vers le lien social, et celles-là, elles nous importent aussi, donc on les maintient autant que faire se peut. Alors j'ai voulu, on l'avait pas fait jusqu'à présent, mais je pense que c'était important quand même d'avoir à l'esprit tous les projets que l'on mène avec l'Eurométropole de Strasbourg, pas toujours un long fleuve tranquille. Il faut aussi rappeler, reprendre, revoir mais on arrive à trouver des voies de travail en commun. Et sur la question de la voirie, on entre en phase opérationnelle sur la question de la place de Niefern. Donc ce projet qui a été présenté et aux riverains et à l'école et aux parents d'élèves, et bien nous offrira non seulement plus de sécurité pour le cheminement de nos écoliers. Vous savez que c'est un sujet que nous portons avec les différentes

actions que nous avons menées mais aussi qui offrira plus de stationnements et vous savez que plus de stationnements à Lampertheim, c'est un vrai sujet. Donc, dès que nous pouvons mettre plus de stationnements, on en parlait encore tout à l'heure avec David avec un habitant qui était venu nous voir très gentiment et avec des propositions en plus, donc ça c'était plutôt intéressant aussi. Et dès qu'on peut. Voilà donc là les études 2025 et les travaux, on aimerait les faire l'été 2026 puisque compte tenu du fait qu'on soit en zone Ecole, l'idée c'est effectivement d'avoir des travaux qui se passent plutôt sur la période de fermeture des écoles. D'autres sujets autour des écoles seront en réflexion, notamment sur la place Niefern puisque il y a aussi une transformation de la circulation sur ce site-là. Donc la question se pose, face aux demandes aussi de parents, d'avoir la sécurité aussi dans ce cadre-là, si on installe une nouvelle circulation avant la mise en place opérationnelle en fait de ces travaux. Voilà, c'est des questions qu'on a en suspens aujourd'hui. Et en tout cas si ça doit se faire, ce sera pour la rentrée 2025. Et puis, vous l'avez vu, un premier feu a été mis en place, le deuxième devrait arriver. Oui alors, tout ne fonctionne pas encore parce que il faut quand même plusieurs interlocuteurs pour pouvoir mettre en place un feu rouge. Il y a différentes entreprises, il faut raccorder la fibre, il faut raccorder l'électricité, il faut des éléments d'arrêtés. Bref, je vous passe les détails qui sont parfois ubuesques. Et on a eu confirmation suite à la dernière réunion avec l'Eurométropole sur les éléments voiries que l'installation du deuxième feu récompense se ferait en 2025, vers la fin d'année, donc rue Principale. Il faut encore déterminer le lieu exact ; il y a quelques pistes et propositions qui seront faites par les services. Un point extrêmement important aussi, c'est la réalisation du bassin de rétention pour notre réseau d'assainissement rue de Mundolsheim, qui nous permettra, puisque là c'était un travail à trois parties avec l'Eurométropole, avec la paroisse protestante et la municipalité pour trouver un terrain d'entente, notamment sur l'acquisition du terrain. Donc, vous le savez, Lampertheim va acheter une partie du terrain, ce qui nous permettra de le remettre en fermage derrière. Et surtout la réalisation de ce bassin qui est donc un bassin enterré, nous permet sur la surface au-dessus de créer là aussi des places de stationnement et d'autres éléments ludiques qui feront la joie des plus jeunes. Donc ça c'est aussi un dossier, voilà intéressant, sachant que la création de places de stationnement n'était pas prévue au programme initialement. C'est une demande de la municipalité. La question Gemapi, prévention des inondations. Alors aujourd'hui, ces derniers jours et on a plutôt du soleil, donc on se sent peut-être un peu loin de la question des inondations, mais vous le savez qu'il y a tout un travail avec l'Eurométropole dans ce cadre-là, notamment avec nos fascines et on a aussi souhaité poursuivre la renaturation du ruisseau Kolbsenbach donc dans la poursuite et la continuité de ce qui a été fait dans le cadre de Vinci pour la question de la compensation au niveau du GCO. Et on est en train de travailler pour une mise en place de méandres, de zones humides, de mares, d'éléments de renaturation de ce site-là qui permettra aussi dans le cadre de prévention d'inondations d'être plus efficace dans ce cadre-là et ça, c'est un dossier que l'on suit aussi depuis quelques temps avec l'Eurométropole. On a eu pas mal de réunions et là ça se concrétise puisque on a eu des dernières réunion opérationnelles, les derniers points avec les services préfectoraux, l'agence de l'eau enfin tous les services idoines pour être efficaces dans ce dossier-là. Se rajouterait là-dessus, les questionnements sont encore en cours parce que c'est un travail avec l'association foncière aussi, sur une passerelle qui permettrait de franchir en fait le Kolbsenbach pour nos agriculteurs et qui serait à charge de l'association foncière pour partie et de la commune de Pfulgriesheim pour partie, puisqu'on est sur la frontière entre guillemets. Et puis un autre dossier qui commence en mars, pareil c'était un sujet et un dossier qui n'avaient pas été identifiés, qui est aussi lié aux suites du COVID, c'est l'extension du cimetière puisque nous avons besoin d'emplacements complémentaires et supplémentaires, donc ça se fera en deux phases. La première phase commencera en mars 2025. Vous allez très vite vous en rendre compte puisque c'est à l'entrée du village et on est nous sur un complément d'investissement dans ce cadre-là à 75 000 € donc on a réduit la voilure parce que sauf erreur de ma part, on devait être plutôt sur des estimatifs de 90, c'est ça. Voilà et donc on a pu diminuer et ce sera aussi une bonne nouvelle puisque ça nous permettra d'améliorer aussi le cimetière, l'ancien cimetière, comme on va peut-être l'appeler et d'avoir en fait une continuité entre l'ancien et le nouveau. Et donc pour conclure, si je ne dis pas de bêtises et tant mieux parce que je commence à avoir soif. Grandes orientations générales pour 2025, pas de hausse des taux d'imposition des ménages qui sont stables

donc depuis 99, les dépenses de fonctionnement qui sont globalement en hausse mais que l'on essaye du mieux possible de maîtriser, les recettes de fonctionnement qui auront des dotations en baisse, des recettes de fiscalité plutôt impactées positivement par la variation des bases même si on est largement en deçà de 2024 et des programmes d'investissement bien évidemment contenus du fait de tout ce que je vous ai dit depuis presque 1 heure et pas de nouvel emprunt en 2025 puisque nous restons sur nos capacités d'autofinancement pour pouvoir faire les menus investissements que je vous ai présentés tout à l'heure. Voilà de manière globale et j'espère assez claire pour tous ces sujets, sur nos perspectives 2025 face à la situation que nous avons connue en 2024 afin de pouvoir toujours faire quelque chose pour notre belle commune et je crois que j'en ai terminé. Merci ».

Madame Fabre : « Je dois faire 40 réponses ».

Monsieur Gaeng : « Tu as 40 réponses à donner ».

Madame Fabre : « Alors je rappelle qu'on n'a pas de vote sur le débat d'orientation budgétaire. C'est juste des éléments qui sont portés à la compréhension de l'ensemble du Conseil Municipal. C'est un exercice auquel on se plie maintenant depuis 2 ans ou 3 ans, Frédéric ? 2 ans. Donc on essaye au fur et à mesure d'être à la fois assez complet dans le dossier qui vous est envoyé pour que ce soit le plus clair possible, même si je suis bien consciente que ce n'est pas toujours très simple non plus. Et puis ça peut être un peu brut de coffrage je crois donc voilà, je l'entends bien. Mais enfin voilà, c'est un exercice obligatoire pour une commune de notre taille qui se précise et qui sera plus concret une fois qu'on sera dans les chiffres du budget avec l'analyse, chapitre par chapitre et article par article et avec effectivement la description de tout cela. Sachant que ça a, je vous l'ai dit, ça a été plus difficile de le faire cette année parce que le budget aujourd'hui n'est pas finalisé au moment où je vous parle, il y a encore des ajustements et on attendait aussi évidemment la loi de finances et ce genre de choses. Donc voilà, on vous rendra copie de toute façon en temps et en heures. Des remarques, des observations et peut-être des fautes ou des choses... on s'est peut-être trompé sur certains éléments et si vous avez des bonnes nouvelles, je suis preneuse aussi ».

Monsieur Kuntzmann : « Inaudible ».

Madame Fabre : « Parle dans le micro Yvan sinon Véronique ne peut pas prendre la transcription. Merci ».

Monsieur Kuntzmann : « Bonjour ».

Madame Fabre : « Bonsoir ».

Monsieur Kuntzmann : « C'est par rapport aux dépenses de fonctionnement. Le fameux ciseau qui doit certainement arriver l'an prochain. Moi ce qui me frappe, c'est que en 2020, on avait 2 000 000. Là on est à 2 600 000. C'est-à-dire qu'on a fait 600 000 de plus en l'espace de 4 ans. On sait ce qu'il y a, ce que c'est ces 600 000 ? ».

Madame Fabre : Tu as une bonne part liée aux mises en place des Délégations de Service Public et puis après tu as une bonne part d'augmentation des coûts liés à la maintenance, des coûts liés aux hausses énergétiques, etc. et le recrutement complémentaire aussi du personnel ».

Monsieur Kuntzmann : « C'est juste énorme ».

Madame Fabre : « Oui, je suis d'accord avec toi ».

Monsieur Kuntzmann : « Et ce n'est pas que l'énergie parce que en fait l'énergie... ».

Madame Fabre : « Non, l'énergie c'était 300 000 je crois de mémoire entre Juin 2023 2024 ».

Monsieur Kuntzmann : « Il y a un petit sursaut dans la courbe mais sinon y a une tendance qui est à la hausse et à un instant donné, il va faire quelque chose à ce niveau-là ».

Madame Fabre : « Mais c'est ce que je dis. Il va falloir qu'on ferme des services ».

Monsieur Kuntzmann : « Bon, OK ».

Madame Fabre : « Non mais à un moment donné, je sais pas si vous vous souvenez, mais je vous avais dit à l'époque, quand on avait eu la hausse des coûts, le financement de la facture énergétique représentait le coût du service périscolaire donc on avait le choix soit de payer l'un, soit de fermer l'autre. Evidemment, enfin quand je dis on a le choix, c'est la question qu'on se pose béatement, mais c'est pas le choix qu'on fait de manière officielle. Je veux dire à un moment donné, tu payes tes factures. Parce qu'il y avait certains Maires qui disaient qu'ils ne voulaient pas payer les factures et tu continues à mettre en place ton service. Jusqu'à quand ? Ça c'est une vraie question, je suis d'accord avec toi. Aujourd'hui, c'est ce que je dis depuis 2020, c'est que nous sommes dans une

hausse des coûts de fonctionnement qui ne sont pas liés à des choix, enfin si pour les DSP c'est un choix qu'on a fait évidemment, mais de poursuivre le service. Donc à un moment donné, c'était soit en régie, soit en Délégation de Service Public. Mais c'est une vraie difficulté et on a en fait une raréfaction des recettes qui n'était pas celle à laquelle on pouvait s'attendre aujourd'hui face à l'hypothèse 2020, tu vois ce que je veux dire ? ».

Monsieur Kuntzmann : « Donc en conclusion, c'est la DSP qui nous fait augmenter de 30% nos charges ».

Madame Fabre : « Non, en partie mais pas que ça, pas que ça. Tu verras sur l'analyse mais je n'ai pas tout le tableau ».

Monsieur Kuntzmann : « Oui, ce serait intéressant ».

Madame Fabre : « Mais ça augmente potentiellement de manière forte comme on l'a vu ».

Monsieur Kuntzmann : « Si vous regardez d'année en année. Enfin, c'est-à-dire que là on a des chiffres... ».

Madame Fabre : « Et ça va aller en augmentation. Je veux dire un service aujourd'hui, je veux dire, coûte plus ».

Monsieur Kuntzmann : « A un instant donné, il faut essayer de regarder quel est le poste qui augmente de façon exponentielle pour savoir comment... ».

Madame Fabre : « Mais c'est ce qu'on a dit tout à l'heure. C'est les DSP, plus 14 000 € liés à la crèche, le coût du périscolaire, les coûts de maintenance, les coûts d'assurance, les coûts énergétiques, les augmentations de charges de personnel ».

Monsieur Kuntzmann : « Oui mais il y a encore autre chose parce que c'est pas 14 000 €. Là on parle de 600 000 ».

Madame Fabre : « Mais c'est bien ce que je te dis, c'est qu'à un moment donné, si on continue à nous diminuer drastiquement nos potentialités de recettes, il va falloir faire des priorités et des choix qui seront pas celles de dire "J'éteins la lumière", c'est une question aujourd'hui de mise en place de services, c'est-à-dire de fermer les services. Ça peut être le périscolaire, ça peut être la Médiathèque, ça peut être de diminuer un Service Technique etc. C'est ça aujourd'hui qui se pose pour les collectivités. Je veux dire, on est face à un budget qui est le même que celui que tu peux avoir quand tu es un particulier, c'est-à-dire que tu as des recettes normalement qui sont censées être garanties, ou en tout cas ne pas diminuer, qui aujourd'hui se retrouvent dans une situation qui n'est pas la même. Je veux dire 2025, et encore. On a pas eu la ponction de la contribution des 2,2 milliards d'euros. On n'était pas loin de ne pas passer à côté. Je veux dire, on a encore une capacité d'autofinancement de 800 000 € qui est presque inimaginable dans le contexte dans lequel on est. Et ne croyez pas que demain, d'un claquement de doigt, les problèmes vont être résolus juste parce qu'on va fermer en fait une ligne budgétaire sur un budget. En fait, c'est beaucoup plus inconscient que cela en fait la situation. Et quand je m'alarme, et les Adjoints qui sont autour de moi le savent, chaque année je leur dis "Cherchez des pistes d'économie ou trouvez-moi des partenaires financiers". Aujourd'hui, les partenaires financiers on peut les foutre de côté parce qu'ils n'existeront pas. Mais des pistes d'économie, là on en est à faire des pistes d'économies, parfois de ce qu'on appelle des bouts de chandelle que je déteste faire parce qu'il faut qu'on gratte, qu'on gratte, qu'on gratte, qu'on gratte partout parce qu'on ne trouve pas suffisamment. Et à un moment donné, la situation, elle sera, d'ailleurs c'est ce qu'on a fait aussi dans le travail dans le cadre de la DSP, c'est qu'on a fait des choix aussi liés justement à des orientations budgétaires, à se dire comment derrière je peux diminuer la charge que la DSP représente aujourd'hui. Et c'est vraiment derrière, on redresse entre guillemets, mais j'en suis pas certaine, j'en suis pas certaine. Je pense que on va à un moment donné droit dans le mur. La potentialité aujourd'hui de la commune et la capacité d'autofinancement et tout ce qu'on a, ça nous permet effectivement de voir l'avenir de manière sereine. Sauf que moi, je ne veux pas juste faire du fonctionnement, je veux faire de l'investissement parce que la solution de facilité c'est de dire je n'investis plus, je n'investis plus, je ne fais plus rien mais c'est pas pour ça qu'on est élu. On est élu pour se battre et ce qu'on essaie de faire. Mais oui, il y a une augmentation haussière et ne haussez pas les yeux comme si vous découvriez la vie, parce que c'est des éléments que je dis depuis 2020. Relisez les comptes-rendus, relisez les débats d'orientation budgétaire, relisez les documents, je vous le dis, chaque année que nous avons nos dépenses de fonctionnement qui

n'arrêtent pas de progresser pour des raisons indépendantes où liées à des choix que nous avons faits au niveau du Conseil Municipal et que derrière cette raréfaction des recettes qu'on espérait à un moment donné se voir stagner, continue d'avancer. Et chaque année, ils sont en train de nous inventer une "schnaps idée" pour nous en diminuer encore plus. Ça devient ubuesque. Donc oui, la situation est complexe, très complexe mais c'est pas une nouveauté. Je vais boire. Mais si tu as une solution, je suis preneuse, vraiment. Je pense que non, mais si, non mais si non, mais je veux dire... Non il n'a pas le droit de te couper le micro ; ce n'est que moi qui fait la police des débats. Je veux dire mais si on trouve... ».

Monsieur Kuntzmann : « C'est juste que un instant donné, je veux dire si maintenant, je... ».

Madame Fabre : « Mais on ne travaille pas à l'instant donné Yvan, on travaille en prospective ».

Monsieur Kuntzmann : « Je veux dire un instant donné, si on essaie de ne pas dépenser plus que ce qu'on gagne, donc à un instant donné, il faut ajuster, c'est tout ».

Madame Fabre : « Oui, sauf que généralement, ce que tu gagnes ne diminue pas chaque année. Tu me diras si toi, ton salaire diminue chaque année. Ça devient à un moment donné, ça devient compliqué. Tu vois ce que je veux dire ? On n'est pas dans le concept de dépenser plus que ce que je gagne. C'est qu'aujourd'hui on nous a tout diminué au fur et à mesure et on nous demande de dépenser plus. Parce que je rappelle que le service petite enfance c'est une obligation aujourd'hui pour les collectivités. Comment je fais ? Comment je fais pour faire ce qu'on m'oblige de faire, et derrière on me dit, mais démerde-toi, je ne te donne plus rien. Tu vois le concept en fait ? Et si je m'énerve, c'est pas contre toi, c'est contre cette situation aujourd'hui qu'on n'arrive pas à faire entendre là-haut et qui nous met les pieds et poings liés sur des situations qui deviennent complètement absurdes. Et si je vous dis... Enfin et encore, nous à Lamper, c'est plutôt cool par rapport... J'ai d'autres situations de communes autres où ça va être vachement moins drôle 2025 et les prochaines années. Nous, on a encore la possibilité de faire, on a la possibilité de mettre en place des choses. On peut encore continuer à agir, à avancer, on peut essayer de trouver des pistes de recettes parce que aujourd'hui, c'est ça aussi la question ; c'est, quelle recette on va pouvoir trouver. Sur la question de l'investissement, c'est plutôt assez simple, enfin si vous m'avez entendue, vous avez déjà la réponse, mais il y a d'autres potentialités en fait en fonctionnement où on n'est pas maître en fait aujourd'hui de ce qu'on peut dépenser, et c'est ça qui est énervant. Si derrière on avait les moyens, enfin comme tu dis, tu as une certaine somme d'argent et on te dit tu dépenses comme tu veux. C'est très bien sauf que nous, on nous dit pas de dépenser comme tu veux, on dit dépenser cela et c'est ça qui est frustrant. Donc quid de 2025 et de potentialités nouvelles mais en tout cas dans le contexte national dans lequel on est, la dépense publique, si on veut faire baisser la dépense publique, il y a qu'une seule possibilité, c'est de fermer les services et ce n'est pas que en collectivité c'est nationalement c'est-à-dire qu'aujourd'hui il faut faire moins de choses, pour tout. Et ça, consciemment dans le conscient collectif de chaque citoyen, je ne suis pas sûre que ce soit très clair. Preuve en est, c'est qu'aujourd'hui dans le cadre de la loi de finances, on ne diminue pas la dépense, loin de là, on fait croire que. Et derrière, on augmente les recettes par de la fiscalité ou par de l'endettement. Parce que je rappelle que l'État lui peut endetter pour le fonctionnement, ce que nous on ne peut pas faire et, heureusement, parce que justement je pense que c'est là une vraie barrière pour éviter des errements tels que l'État, oui, une barrière de sécurité. Mais on y arrivera. Peut-être.

Monsieur Kuntzmann : « C'est clair que de prendre des, comment dire, des crédits et de s'endetter pour du fonctionnement, c'est du suicide mais ça on le sait depuis ».

Madame Fabre « Mais ça ne les empêche pas de faire ».

Monsieur Kuntzmann : « Oui, c'est le principe de faire marcher la planche à billets ».

Madame Fabre : « Oui, c'est ça. Mais derrière, c'est en proximité que ça se paye, c'est pas national. Oui, Didier ?

Monsieur Bollenbach : « Merci tout d'abord pour ce dossier extrêmement complet qui nous donne les éclairages aussi bien au niveau macro que micro-économique sur la situation. Je pense qu'on a tous bien compris que il va falloir se serrer un petit peu la ceinture. Donc pour rebondir un petit peu sur le propos de Yvan, on a bien compris qu'il va falloir réduire un petit peu les frais de fonctionnement, là où c'est possible. Evidemment, il y a des postes qui sont incompressibles, il y a

des missions incompressibles de la collectivité. Il est clair qu'il va falloir continuer à assurer la sécurité, la maintenance, l'entretien de nos installations et un certain nombre de services à destination de nos concitoyens. Je reste un petit peu sur ma faim sur les axes qui sont cités, dépenses revue à la baisse, vêtements de travail, produits d'entretien, réception, oui, là je suis tout à fait d'accord, catalogues imprimés. Je suis pas sûr que ça puisse jouer dans des sommes très importantes. Moi, je souhaiterais qu'on porte une attention particulière à un certain nombre d'autres postes de dépenses, par exemple tout ce qui touche aux honoraires, que ce soit juridique ou autre, des frais d'études, des frais liés à la communication, des choses qui n'apportent pas réellement un service à nos concitoyens. Donc ça c'est pas une question, c'est plus un souhait que j'exprime. J'ai noté que pour les associations, on va très certainement réduire les subventions, plutôt les recentrer sur, je cite "les projets structurants". Donc si je comprends bien ça serait une diminution globale des subventions en faveur de nos associations donc il n'y aurait plus de subventions pour des fonctionnements un petit peu récurrents. Est-ce que j'ai bien compris ce qu'on souhaitait ? Et dernier point dans ce domaine-là, on ne l'a pas du tout évoqué. Est-ce que la commune entend poursuivre sa collaboration et donc sa participation financière au SIVU Ravel, puisque je rebondis sur ce qui a été évoqué au cours des dernières réunions de Conseil Municipal. On a quand même un petit peu d'eau dans le gaz. Est-ce qu'on va poursuivre cette collaboration avec le SIVU Ravel qui est quand même un poste assez important dans les budgets de fonctionnement et dans les subventions, associations ou assimilées ».

Madame Fabre : « Alors sur la partie dépenses de fonctionnement, oui, c'est ce que je t'ai dit tout à l'heure, c'est que on gratte là où on peut gratter, là où on doit gratter. Je ne suis pas forcément d'accord sur le fait que la question des honoraires, qui sont quand même des, notamment des coûts liés à des prestataires, je pense aux prestataires qui nous permet d'optimiser la TLPE. Ils sont payés dans cet article-là. Ceux qui nous aident pour... j'ai un trou de mémoire, mais ça va me revenir. Bref pour le travail, notamment sur la requalification du régime indemnitaire qui devient un véritable outil managérial, c'est aussi dans ce cadre-là. Je sais que tu as une angoisse sur les frais d'Avocats, je te rassure pour l'instant, ils ne pèsent pas lourdement sur la collectivité mais ils sont effectivement indispensables. Aujourd'hui, j'ai des permis qui sont attaqués, j'ai des refus de permis qui sont attaqués et si je n'ai pas de provisions pour pouvoir défendre la municipalité, je ne peux pas payer d'Avocats. Je rappelle que, en général, on a aussi une assurance dans ce cadre-là et que Groupama prend généralement l'ensemble des actes juridiques qui sont menés contre la commune. Je rebondis sur Ravel avant de revenir sur l'autre point. Alors Ravel effectivement, dans le cadre des subventions, c'est ce qui nous coûte le plus ; on est à hauteur de 75 000 € par an. Vous aurez, dans le cadre du budget une analyse, que ce soit crèche, périscolaire, école, Ravel, CCAS qui a réaugmenté sa participation, enfin le CIAS qui a réaugmenté sa participation cette année. Un coup par habitant ou un coût par usager entre guillemets parce que je pense que ça permet une analyse beaucoup plus fine que de parler d'un montant comme ça. Et c'est un vrai sujet, d'ailleurs la question de la participation de la commune à Ravel financièrement est un vrai sujet. Aujourd'hui la question, elle n'est pas tranchée parce qu'on est en médiation. Je le rappelle, je l'avais dit au dernier Conseil Municipal, on est en médiation avec le SIVU. Enfin on a sollicité, on a validé l'accord de médiation mais la médiation ne s'est pas encore mise en place. Donc on travaille de part et d'autre plutôt par voie écrite puisque les écrits restent donc c'est beaucoup plus simple. Donc la question de Ravel sera tranchée au moment où on pourra la trancher et se poser cette question-là. Mais c'est un sujet, il y a des personnes qui considèrent que effectivement c'est un coût, d'autres qui considèrent qu'il faut cet éveil culturel et c'est une vraie interrogation. Nous, ce qu'on avait souhaité, c'était effectivement de la réinterroger pour permettre une participation plus large en fait d'un soutien culturel à l'ensemble des enfants en tout cas et pas que des adultes parce que aujourd'hui, la proportion entre adultes et enfants au SIVU Ravel elle est kif-kif donc ça interroge et ça interpelle aussi sur la politique publique qu'on veut mener en matière de culture. Donc, tout cela doit être revu en fait sous ce prisme-là. Et voilà j'ai trop parlé et tu me parlais encore de communication. Alors communication, là je suis pas d'accord, c'est un service qu'on rend à la population dans le sens où la population, on l'a encore vu tout à l'heure toujours pour le même rendez-vous, puisque la personne s'est interpellée et a posé des questions par rapport à la lecture de la revue. Preuve que c'est un outil indispensable

aujourd'hui pour rendre compte. En tant qu'élu, on ne peut pas se permettre de juste faire, c'est impossible. On doit rendre des comptes à notre population et notre moyen de rendre compte, c'est de la communication. Alors je ne parle pas de vidéos sur YouTube ou TikTok. Ce n'est pas dans ce cadre-là. La communication institutionnelle, ça, c'est un outil indispensable. D'ailleurs, il y a eu un très bon rapport avec l'Observatoire, j'ai oublié le nom, qui rappelle que c'est un véritable outil. Vous pouvez retrouver la vidéo du communiqué de presse. Et puis, SITEUM je crois, qui avait sorti justement une très bonne analyse sur l'ensemble des outils de communication mis à disposition des collectivités. Alors le premier reste le bouche à oreille. Mais vous souvenez, Delphine, tu te souviens, c'était ton questionnaire. C'est un des premiers éléments mais pour que le bouche à oreille fonctionne très bien, il faut quand même des informations sûres et fiables. Et aujourd'hui, ce qui apparaît le plus sûr et le plus fiable d'une communication d'une commune, c'est le bulletin municipal, c'est sa revue mensuelle. Donc ça pour moi, c'est indispensable aujourd'hui. Baisser la voilure, c'est ce qu'on a fait puisqu'on a réduit déjà de 2 bulletins par an. On est passé à un seul bulletin donc on essaie d'apurer un maximum mais c'est un outil d'information aussi des associations, d'autres partenaires qui peuvent aussi communiquer par ce biais-là, parce qu'on n'est pas les seuls à informer. On est même très œcuméniques puisque les paroisses communiquent aussi à travers notre revue. Donc je pense que c'est important. Et ton 3^{ème} point, rappelle-le-moi, s'il te plaît ».

Monsieur Bollenbach : « Les associations ».

Madame Fabre : « Oui merci. Et pour les associations, oui, parce qu'en fait on s'est rendu compte qu'on avait, qu'on soutenait des associations qui avaient des excédents de fonctionnement. Donc, d'ailleurs il y a des associations qui cette année, il y en a une qui a demandé une diminution et il y en a deux qui ne souhaitent pas de subvention cette année. Donc, preuve qu'elles ont aussi une pleine conscience en fait du contexte dans lequel on est et que c'est un travail en fait qu'on fait main dans la main. Donc oui, donner des sous pour donner des sous, tu seras le premier à me dire que ce n'est pas tout à fait utile. Par contre, être en soutien aux associations tel qu'on le fait aujourd'hui, c'est-à-dire, elles ont un projet, je pense à des voyages pour le Sjoelbak par exemple, parce qu'il y a un championnat international, parce qu'on a des choses qui peuvent se passer, voilà une difficulté conjoncturelle ou besoin en fait de renforcer, je ne sais pas du matériel pour une association, elles n'ont pas les moyens de faire et bien OK on est là. Voilà, c'est comme ça en fait. La vision, ce n'est pas juste une automaticité en fait de la dépense. Ça rejoint ce que disait Yvan, c'est-à-dire réfléchir où on est le plus pertinent aujourd'hui pour donner de l'argent et le cas échéant, pouvoir le donner à ce moment-là. Donc, c'est cet équilibre-là qui est fait. Mais je suis d'accord avec toi, je préférerais en fait avoir un article ou un chapitre dans mon budget en disant, ça je n'en ai pas besoin, on peut l'enlever. Ce serait tellement plus facile et tellement plus simple mais vous êtes bien conscients que si c'était possible, on le ferait. La difficulté, elle est là, c'est de réajuster tout cela, d'être exactement dans ce que dit Yvan c'est-à-dire réduire, réduire, réduire, réduire parce que ce qu'on voit aujourd'hui, ce qui vous a été montré, c'est nos comptes administratifs, c'est nos résultats. Mais notre budget qu'on vote chaque année, nos crédits budgétaires, eux chaque année, on essaie de les croquer un peu plus. Sauf que notre difficulté, c'est qu'à un moment donné en 2020, on a voté un budget comme ça, on a fait une réalisation comme ça. Ensuite, on a voté un budget comme ça, on a fait une réalisation comme ça. On vote un budget comme ça, on fait une réalisation comme ça. Donc à un moment donné et bien oui, ça coince. Mais notre travail, c'est effectivement de trouver des pistes à deux, trois bémols près. Je pense qu'il n'y a pas 36 000 solutions. Mais effectivement c'est tout arrêter ou arrêter des choses qui à un moment donné deviennent plus pertinentes. Sur la question de la communication, on s'est interrogé aussi sur la newsletter mais aujourd'hui, les gens préfèrent du papier que du numérique, c'est ce qui relevait aussi de notre questionnaire. Donc on reste aussi en cohérence avec ce que les habitants nous ont demandé, avec des éléments qui sont intéressants ou pas. La question du bulletin municipal, certains sont témoins, je me suis posé la question. Est-ce qu'on garde juste la revue mensuelle et est ce qu'on ne fait pas le bulletin municipal ? Aujourd'hui, les choses rentrent. Mais demain, si elles ne rentrent pas, évidemment que ce sera une piste. Comme d'autres qu'on va étudier ou comme d'autres qu'on a en tête mais j'ai mis en petite note, nota bene sur le budget en disant "ça on ne fera peut-être plus, ça on ne fera peut-être plus, ça il faudra peut-être mettre de côté, ça il va falloir diminuer". Comme le travail d'ailleurs

qu'on a fait dans le cadre de notre commission DSP en essayant de se chercher des pistes et des solutions pour améliorer la qualité du service tout en essayant de ne pas impacter trop lourdement nos dépenses. Donc c'est un travail du quotidien, je préférerais qu'on soit dans une autre hypothèse. En tout cas, on essaie de le faire, de le faire au mieux. Ce n'est peut-être pas parfait, ça j'en suis bien consciente, je ne suis pas parfaite du tout, mais de trouver des solutions. Donc j'entends, donc je note aussi ce que vous dites pour aussi trouver ces pistes de réflexion. Mais ces pistes de réflexion et ces priorisations, notre budget je vous le rappelle, c'est l'acte structurant et fondamental de notre ville. C'est-à-dire, c'est tout ce qui nous permet ensuite de pouvoir répondre aux besoins de nos citoyens. Donc si nous changeons en fait de cap, si nous changeons d'orientation, si nous diminuons, il faut aussi que derrière, on ait des explications, les éléments et autres, ça ne se fait pas non plus du jour au lendemain. C'est-à-dire qu'il faut donner les explications, pourquoi on ne fait plus ci, pourquoi on ne va pas faire cela. C'est le même travail d'ailleurs avec l'Eurométropole, il y a des sujets, je me suis un petit peu énervée sur la dernière réunion de l'Eurométropole, parce qu'on avait un projet, enfin on a toujours d'ailleurs le projet qui est remis sur un planning 2026 / 2027 à 12 600 €, un projet de sécurisation piéton pas très loin d'ici. 12 600€, j'ai dit à l'Eurométropole "Vous ne trouvez pas 12 600 € ?". A la hauteur du budget de l'Eurométropole, ça peut sentir, enfin voilà, ça peut faire l'économie de bout de chandelle. Bien non, il faut aussi des petits choix comme ça pour pouvoir derrière se dire comment on va réorienter aussi le financement. Donc on travaille tous en fait comme ça aujourd'hui, on navigue à vue depuis 2020, on continue de naviguer à vue. Ce n'est pas grave, on le sait, déjà c'est pas mal donc on essaie d'avancer, de trouver des pistes. Et alors vous verrez le budget il n'est pas parfait mais en tout cas c'est celui qui nous semble le plus adapté au contexte actuel dans la volonté de continuer encore à faire des actions qui nous semblent les plus pertinentes aujourd'hui, toutes choses égales par ailleurs. On note l'arrivée d'Éric sur le compte rendu (21h25). D'autres questions ? Vas-y Didier ».

Monsieur Bollenbach : « Pour en venir cette fois aux dépenses d'investissement. Donc j'ai noté, on a cité le démarrage du chantier 21 rue Principale avec la création de la supérette et de logements. Dans quelle mesure est-ce que ça impacte les finances de la commune puisque c'est un projet porté par Habitation Moderne me semble-t-il ? De mémoire, il y avait cette la convention qui avait été signée déjà il y a fort longtemps et qui prévoyait une subvention et dont une partie a déjà été versée me semble-t-il ou corrigez-moi mais qu'est-ce qui est encore à payer par la commune au titre de ce projet-là ? ».

Madame Fabre : « C'est ça. Tout. En fait, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure quand j'ai présenté le sujet. J'ai dit un projet qui n'impacte pas l'investissement de la commune mais dont il est bon de parler parce qu'il faut quand même parler de choses positives, c'est la réalisation de ce projet. Il y a une subvention qui a été actée par le Conseil Municipal de 2015, 2016, si je dis pas de bêtises qui sollicitait en fait une subvention de 80 000 € au démarrage du projet et 80 000 € à l'issue du projet. C'est ça, j'ai pas dit de bêtises ? Merci ma mémoire. Et en fait ce qu'on a négocié aujourd'hui, c'est le versement des premiers 80 000 € qui devait être signés en fait, qui devait être versés normalement à la signature du permis. Bon, je vous passe les différents permis et toutes les problématiques dans ce cadre-là et donc on a négocié avec Habitation Moderne pour verser les 80 000 € au moment de démarrage. Enfin, même du projet, bien avancé, voire presque quasiment fini avec la solde l'année d'après ce qui pouvait nous permettre d'être aussi dans une négociation le cas échéant dans le cadre de la loi SRU puisque je vous le rappelle en cas de constat de carence, vous pouvez avoir soit une pénalité, mais vous pouvez aussi financer en fait des logements sociaux et l'idée, c'était peut-être de l'avoir dans ce cadre-là. Aujourd'hui, compte-tenu en fait du timing et de la planification de ce projet-là et de la bonne nouvelle aussi du fait qu'on ne passe pas à 3 500 habitants pour la partie SRU, ce sera peut-être effectivement juste une subvention dans ce cadre-là pour la première année, peut-être pas pour la deuxième année. En tout cas, voilà c'est des pronostics donc c'est un travail main dans la main avec Habitation Moderne, c'est notre partenariat et notre transparence dans les échanges qui font qu'aujourd'hui Habitation Moderne accepte de reporter en fait le versement de la subvention. Ce qui, alors vous la verrez dans le budget parce que je l'ai mise quand même pour considérer que c'est une masse que nous ne devons pas négliger, en tout cas pendant 2 ans. Il y en a d'autres comme ça que je mets sauf que j'ai mis aussi une potentialité de pénalité de carence parce

que c'est dans un budget aussi qu'il faut l'avoir en perspective mais ça ne devrait pas nous impacter de 2025 et les travaux démarreront incessamment sous peu, voilà. On aura presque des concomitances avec le cimetière, il suffit qu'on rajoute le feu et là on a levé le bouclier, il faut fermer le village ».

Monsieur Bollenbach : « Également dans le secteur des investissements et bien il y a le fameux dossier place du Tilleul. Est-ce qu'il y aura un démarrage ou un dénouement en 2025 ou au-delà ? Et en quelle année, je ne l'ai plus en tête, en quelle année finit ce portage qui a été utilisé pour l'acquisition de ce bien et pour quel montant ? Quel est le montant final qui sera à décaisser à l'issue de ce portage puisque ce sera évidemment le coût d'acquisition plus les frais de portage, les coups de maintenance qui ont été engagés par l'établissement foncier qui assure aujourd'hui le portage ? ».

Madame Fabre : « Je n'ai plus les chiffres en tête mais je te les donnerai soit au prochain Conseil si tu veux que ce soit officiel ou je te les communiquerai par mail. Aujourd'hui, on ne débourse qu'un soutien, enfin que le partenariat avec l'EPF, plus les études de faisabilité. C'est ce que je disais tout à l'heure, c'est cette année qui va nous permettre de définir ce qui sera fait ou pas sur le 1 place du Tilleul. On ne peut pas sur un tel projet, voilà anticiper sans travail, sans analyse, sans partenaire technique autour de nous. Et c'est tout ce qui va être fait avec Séverine et Yaël et les partenaires associés pour définir en fait déjà lancer l'étude, la consultation et puis ensuite travailler sur le sujet. Te dire quand, aujourd'hui j'en suis incapable en fait. Si on se réfère à Mommenheim, ils ont mis 10 ans. Et le portage par l'EPF est renouvelable de manière assez longue donc c'était ça notre souplesse en fait. C'est de se permettre de n'avoir, entre guillemets, à un moment donné, que le projet quasi dans sa finalité, au niveau du coût complet de l'opération de pouvoir le, comment dirais-je, le mettre en investissement et derrière d'avoir les partenaires financiers idoines et évidemment les emprunts afférents le cas échéant. Si on n'a pas de capacité d'auto-financement au moment où on décidera ou pas, parce qu'on peut pas présager après 2026, de faire. Donc aujourd'hui 2025 doit servir par rapport aux différentes analyses, diagnostics techniques et autres aux différents travaux que l'on a pu faire de visite sur site pour imaginer ce que, enfin, quand je dis visites sur site, d'autres sites, pour imaginer ce que ce lieu peut devenir. L'objectif, c'est un lieu de vie, c'est un lieu central. Vous savez, on a fait un travail formidable avec la Commission sur la charte "Cœur du village", donc l'idée on sait, on veut. Mais derrière ça, ça nécessite aussi de savoir les capacités bâtimentaires, les potentialités. On a des porteurs de projets qui sont prêts à s'installer sur ce site, donc voilà y a plein de choses possibles. Donc aujourd'hui c'est de nous ouvrir ce genre de possible pour savoir quelles sont les décisions qui seront à prendre ou pas. Voilà, mais y a aucun, il n'y a aucun risque financier sur ce projet parce que dans l'hypothèse où on ne fait rien et bien on revend. Voilà. Et si on veut revendre, ça peut être un particulier, ça peut être un promoteur, ça peut être un bailleur. Il y a en fait y a une foultitude de possibilités sauf que nous, l'objectif qu'on en avait, c'était d'en faire une vitrine patrimoniale et en même temps un, un lieu de vie. Donc on va voir ce que va nous dire l'étude de faisabilité qui vous sera ensuite présentée et puis les conclusions également, comme on le fait comme on fait à chaque fois. Mais te donner une date butoir, enfin, je ne peux pas présager de l'avenir ni avoir une capacité d'anticipation du travail qui sera mené cette année et de ce qui sera fait en 2026 et suivant. Ca ce n'est pas possible pour moi, malheureusement, j'aimerais bien, mais je ne peux pas ».

Monsieur Bollenbach : « Juste en complément, question non budgétaire mais quelle est l'instance municipale qui portera ce sujet, ce dossier extrêmement complexe ? Est-ce que c'est la commission urbanisme officielle ? Ou est-ce que c'est un groupe de travail dédié à ce projet qui le gère et le gèrera ? ».

Madame Fabre : « Ce sera un groupe de travail comme ça a déjà commencé avec des personnes qui sont en capacité de pouvoir avoir des visions ingénieurs et techniques et précises sur le dossier parce que ce n'est pas un dossier simple et que j'ai besoin d'avoir des gens qui ont des compétences et des connaissances en matière d'ingénierie sur ce dossier-là, et plus les partenaires extérieurs bien sûr. Oui, je cherchais Frédéric ».

Monsieur Bollenbach « On est encore très loin des 40 questions / réponses. J'en ai une un peu plus générique qui ne touchera pas directement notre budget. Mais est-ce qu'on a déjà des idées sur l'évolution de la fiscalité des autres collectivités supra-communales, CeA, Eurométropole ? Est-ce

que on peut s'attendre à une stabilité des taux de fiscalité comme ce que nous cherchons à maintenir ? Où est-ce qu'on a déjà des idées sur quelle manière ça évoluera sur ces entités-là ? ».

Madame Fabre : « Alors pour l'Eurométropole, je peux le dire puisque ça a été annoncé il y a déjà 3 ans, qu'il y a eu une augmentation de la fiscalité, qu'il n'y en aura pas d'ici la fin du mandat. Sur la CeA, il y a un article très intéressant qui est paru y a 15 jours sur leurs difficultés budgétaires et leurs questionnements, donc aujourd'hui je ne sais pas où ils en sont dans leur travail financier et budgétaire. Ils s'interrogent, je vous ai dit, enfin après ce n'est pas la fiscalité directe mais la question des DTMO qui est leur principale source de financement aujourd'hui. Il y a des départements qui sont en train de se questionner, d'autres d'ailleurs me semble-t-il ont déjà validé des augmentations dans ce cadre-là. Pour la région, je ne sais pas quelle est leur voilure en recettes. J'ai vu un petit peu les sujets plutôt de voilure en dépenses qui m'intéressent plus en fait, puisque l'idée c'était de savoir quel subside je pouvais avoir puisqu'on a quand même des sujets de travaux aujourd'hui, qui nécessitent des subventionnements de la région Grand Est. Donc ça, ça va être un vrai questionnement donc pour l'instant non, à part par l'Eurométropole, je ne sais pas si derrière il y a une fiscalité différenciée, augmentée et avec des impacts potentiels pour les habitants que nous sommes. Ça, ça va dépendre des suites liées à leur contribution aussi. Oui, vas-y Delphine ».

Madame Heckmann : « Oui, il y a un sujet qu'on ne revoit pas ces derniers temps. Où en sommes-nous au niveau des caméras de vidéosurveillance ? ».

Madame Fabre « Alors trois sujets sur les caméras de vidéosurveillance. Premier sujet, je n'ai pas eu le temps de lire la réponse de Frédéric à ma question d'ailleurs mais je la regarderai. La question sur les caméras de vidéosurveillance qui avait été validée par la commission de déontologie, qui donc sont aux extrémités. Alors on sort un peu du débat. Oui, on en sort très largement, mais comme on a que ce point et le point Label, on peut aller là-dessus. Donc la difficulté technique était liée, pour les services extérieurs, à la question de la fibre. Or aujourd'hui, on aurait, enfin on a la fibre et avec l'arrivée notamment de notre feu, c'est la question très pertinente qu'a posé Laurent lors de la dernière la réunion, c'est de dire, normalement tout est fait pour que nous puissions avoir nos caméras. Donc on attend le retour de l'Eurométropole dans ce cadre-là. Ensuite, il y a nos caméras de chasse qui n'ont pas été d'une extrême utilité, mais elles n'avaient pas coûté très très cher donc on peut dire que les deux étaient peut-être liés. Donc il y a un travail qui est fait aujourd'hui par Lucas pour nous proposer en fait des caméras, donc des appareils photo à captation photographique plus efficace qui nous permettraient d'être positionnés sur les sites de vandalisme et de dépôts sauvages. Donc ça, c'est un point qui est en cours. Et le 3^{ème} point, c'est la mise en place de caméras sur nos sites directement en gestion mairie et qui là, jusqu'à présent étaient financées dans le cadre du FIPD, donc Fond d'Intervention dans le cadre de la Prévention de la Délinquance, fond sur lequel aujourd'hui, on n'a pas de visibilité et qui serait nécessaire pour l'acquisition de ces matériels-là. Sachant qu'en parallèle l'Eurométropole travaille aussi dans ce cadre-là pour nous appuyer sauf que moi, j'ai un double souci avec l'Eurométropole c'est que, effectivement, d'un point de vue financier et quand c'est des investissements très lourds, type caméras avec mise en place, SIRAC et gestion derrière précise, c'est important qu'ils puissent le prendre en compte. Par contre, si c'est pour me complexifier la donne c'est-à-dire d'attendre 3 ans pour pouvoir m'installer une caméra je suis un peu moins, vous voyez ce que je veux dire, un peu moins sensible en fait à ce genre de règlement. Donc j'attends de voir comment se passent les expérimentations des caméras de captation qu'ils ont proposé, je crois que c'est Nieder, si je dis pas de bêtise qui expérimente. Et nous, j'attends plutôt en fait la qualification du FIPD pour 2025 pour savoir si il y a une orientation possible de mise en place de caméras sur nos sites dits stratégiques, sachant qu'en parallèle un nouveau lièvre a été soulevé par le DASEN qui m'a d'ailleurs gentiment répondu sur la sécurité de nos écoles. Vous n'êtes pas sans savoir, je veux dire, on a encore eu des actes terroristes sur Mulhouse. J'ai d'ailleurs envoyé un petit message à la Maire dimanche. Les écoles font partie en fait des sites sensibles aujourd'hui sur lequel il y a des points de vigilance qui nous ont été sollicités, donc il va falloir que je travaille avec le DASEN, avec les services en lien avec David et en lien avec l'équipe pédagogique pour savoir le juste curseur de ce qu'il va falloir mettre en place. Et il y a aussi justement ces questions de protection de vidéoprotection et autres systèmes qu'il va peut-être falloir renforcer, compte tenu du contexte Vigipirate qui ne cesse de s'accroître, voilà. Donc rien, rien demain. Donc peut-être qu'on aura une

réponse positive de l'Eurométropole sur nos deux caméras. Je rappelle, ça fait deux ans qu'on a l'accord. En plus, nous avons eu l'accord.

Monsieur Adam : « Et c'est les services de l'Eurométropole qui nous ont promis qu'on aurait les caméras dès qu'on a les feux rouges parce qu'ils vont utiliser la même fibre mais ils ne le savaient plus il y a 15 jours ».

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation de la commune. Il se tient dans les dix semaines précédents le vote du budget primitif.

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le présent rapport,

VU la transmission du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire aux élus,

VU le débat,

Madame Fabre : « C'est le long travail de pédagogie répétitive que nous faisons. Bien d'autres questions sur les orientations ou en dehors ? Bien, je vous propose de clore ce débat d'orientation budgétaire si vous en êtes d'accord. Merci pour vos interventions, merci pour tout ça. N'hésitez pas si vous avez d'autres questions derrière de reprendre les... Ne ris pas Yvan, tu peux... Ah, il t'a baissé le micro mais. Et puis donc je peux considérer que ce débat a eu lieu. Je vous remercie ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de ce débat sur les orientations générales pour le budget 2025.

Document Rapport d'orientation budgétaire ci-joint.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point 3. Label Ville Active et Sportive

Madame Fabre : « Et je vous propose de passer, parce que du coup je ne sais plus où nous en sommes. Au point au point 3. Je vais enfin pouvoir passer la parole à Fabienne qui va présenter ce Label "Ville active et sportive". C'est tout Lamper, ça ! ».

Madame Bluem : « Oui, ça sera plus rigolo. Alors bien, je vais vous lire la délibération que je vous, qu'on vous propose avec Madame le Maire et Frédéric. On a eu une sollicitation du coup du Conseil National des Villes Actives et Sportives qui propose un nouveau label. Et pour ce faire, je vais vous demander si vous êtes d'accord pour qu'on pose notre candidature. "Fier de ces infrastructures, équipements sportifs répartis sur l'ensemble de son territoire, de ses associations sportives, la ville de Lampertheim se veut être une ville aussi active qu'attractive. La politique municipale sportive mise en œuvre en ce sens par le développement du sport pour tous et du sport santé, par l'accompagnement du tissu associatif avec l'octroi de subventions municipales, la mise à disposition

gratuite et le développement des équipements sportifs mais aussi par l'animation du territoire avec l'organisation de manifestations et événements à caractère sportif récurrents. Récemment labellisé "Terre de Jeux 2024" par le comité d'organisation des Jeux Olympiques 2024 pour valoriser les territoires qui souhaitent s'engager dans l'aventure des Jeux olympiques et paralympiques à Paris, Lampertheim souhaite poursuivre ses actions en faveur du sport en déposant une candidature au label "Ville active et sportive". Piloté par le Conseil National des Villes Actives et Sportives et composé de membres de l'Association nationale des élus en charge du sport et l'Union du sport et cycle sous le patronage du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative et soutenu par l'Agence nationale du sport, ce label contribue au développement d'un maillage territorial de plus en plus important et fédère les acteurs du monde sportif et les villes autour d'une ambition commune. L'objectif du label étant de récompenser et valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités sportives, physiques et ludiques sur un territoire, sous toutes ses formes, accessibles au plus grand nombre et tout au long de la vie. Pour obtenir ce label, la ville doit remplir un dossier de candidature et le transmettre au comité de labellisation chargé d'évaluer les dossiers avant le 7 avril 2025. Le comité de labellisation, constitué d'acteurs du secteur sportif, choisis par le CNVAS, donc c'est le Conseil National des Villes Actives et Sportives attribue le label à une ville candidate. A partir du dossier de candidatures et des critères fournis dans le cahier des charges, le comité donne une note qui déterminera le niveau attribué, symbolisé par un laurier. Alors ce label n'apporte aujourd'hui pas grand-chose, enfin je veux dire d'un point de vue financier, mais je pense que d'un point de vue dynamique, ça peut être très intéressant. Ce label est valable 3 ans et pour l'obtenir, alors c'est un dossier à la française, quand c'est un dossier à la française ça fait 53 pages, mais je pense que ça vaut le coup de tenter ».

Madame Fabre : « Merci Fabienne. Des questions, des remarques sur ce label "Ville active et sportive" ? En parallèle, je vous informe que Vitaboucle a désormais une application. Ah non, c'est là, ça vient de sortir, une vraie application. Donc vous allez pouvoir aller au-delà de Lampertheim en Vitaboucle. Et bien non, toi tu n'as pas l'application que l'Eurométropole nous a communiqué parce que moi je n'ai pas l'application, donc si l'Eurométropole me dit que c'est nouveau, je crois l'Eurométropole. Il dit ça parce qu'on a une réunion à l'issue du Conseil municipal. Et ce sera marqué inaudible quand tu interviendras parce que tu n'as pas allumé le micro. Et pense un peu à Véronique, s'il te plaît. Des questions ? Pas de remarque ? Non. Enfin, vous avez compris qu'il y a y a bilan coût-avantage, voilà.

Madame Bluem : « Oui, en plus de ça, ça permet de faire un bilan parce que dans ce dossier, il faut inscrire aussi toutes les, alors des associations qui sont, comment puis-je dire révélées, mais d'autres, comme la marche nordique. C'est quelque chose qui fait vivre le, le village et qui développe le maillage associatif. Je pense que ça vaut le coup de le tenter, voilà. On a commencé à travailler avec Frédéric et Audrey et on s'est aperçu que enfin, non le savait déjà mais Lampertheim dispose d'un tissu associatif et qui est riche de ses actions et je crois qu'il faut noter. Voilà, alors je ne sais plus ce qu'il faut dire après ».

Fière de ses infrastructures et équipements sportifs répartis sur l'ensemble de son territoire, de ses associations sportives, la Ville de Lampertheim se veut être une ville aussi active qu'attractive.

La politique municipale sportive mise en place œuvre en ce sens, par le développement du sport pour tous et du « sport-santé », par l'accompagnement du tissu associatif avec l'octroi de subventions municipales, la mise à disposition gratuite et le développement des équipements sportifs mais aussi par l'animation du territoire avec l'organisation de manifestations et événements à caractère sportif récurrents.

Récemment labellisée « Terre de jeux 2024 » par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques 2024 pour valoriser les territoires qui souhaitent s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques et paralympiques à Paris, Lampertheim souhaite poursuivre ses actions en faveur du sport en déposant une candidature au label « Ville Active et Sportive ».

Piloté par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS) et composé de membres de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) et l'Union Sport & Cycle (USC), sous le patronage du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et soutenu par l'Agence Nationale du Sport, ce label contribue au développement d'un maillage territorial de plus en plus important, et fédère les acteurs du monde sportif et les villes autour d'une ambition commune.

L'objectif du label étant de récompenser et valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités sportives, physiques et ludiques sur un territoire, sous toutes ses formes, accessibles au plus grand nombre et tout au long de la vie.

Pour obtenir ce label, la ville doit remplir un dossier de candidature et le transmettre au Comité de labellisation chargé d'évaluer les dossiers avant le 7 avril 2025. Le Comité de labellisation, constitué d'acteurs du secteur sportif choisis par le CNVAS, attribue le label à une ville candidate. À partir du dossier de candidature et des critères fournis dans le cahier des charges, le Comité donne une note qui déterminera le niveau attribué, symbolisé par un laurier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29

Vu le règlement de candidature 2025 du label « Ville active et Sportive »

Madame Fabre : « Mais c'est moi. Si il n'y a pas de questions, on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Demande de label approuvée à l'unanimité Fabienne, tu peux lancer ».

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à présenter la candidature de la ville au label « Ville active et Sportive » pour les 3 ans à venir.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DONNE tous les pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Point 4. Délégations au Maire consenties par le Conseil Municipal

Madame Fabre : « Un dernier point avant de clore ce Conseil Municipal. Un point d'information donc sur les DIA. Cela concerne les déclarations d'intention d'aliéner. Donc, nous en avons reçu 4 :

**Rue du Haut-Barr
24 rue de Pfettisheim
5 rue Léon Schnug
Et 16 rue de Berstett**

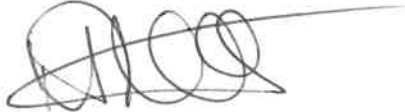
Aucune demande de préemption n'a été faite sur ces ventes ».

Madame Fabre : « Et j'en ai terminé. J'en ai fini. Il est 21h50 et je clos ce Conseil Municipal. Rendez-vous le 31 mars pour un Conseil Municipal un peu plus long puisqu'il y aura évidemment le budget, mais pas que donc prenez de quoi grignoter. Merci et bonne soirée ».

Clôture de la séance : 21h50

Lampertheim, le 24 février 2025

Nathalie TROG,



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216702563-20250331-AD_10325-DE